

Opération 2025-1038

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2025 - 781

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - rue de dunkerque

\boxtimes	Autorisation du 1er, 2ème et 3 ème groupe
	Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2éme et L 2213-6,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,

Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

Article 1: L'autorisation demandée par

Pétitionnaire SUEZ EAU France	Entreprise chargée des travaux	
Adresse RUE EVARISTE GALOIS	SUEZ EAU France	
34535 BEZIERS		
Date de la demande 13/10/2025	Adresse	
Lieu d'intervention	RUE EVARISTE GALOIS	
rue de dunkerque		
	34535 BEZIERS	
Description des travaux	DEZIEKS	
FUITE RESEAU AEP	Téléphone	05 17 00 24 10
	Indicatif pour les pays étrangers	
	Fax	
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol	Courriel	
	ordo.retour@suez.com	
Début et fin des travaux du 14/10/2025 au 14/10/2025		

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'AUDE



Article 2: les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet. M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.

Fait à Castelnaudary le lundi 13 octobre 2025

Publication le

1 5 OCT. 2025

Le Maire Adjoint

Jean François VERONIN-MASSET